

Fiche de Données de Sécurité
Foliaal NP Mg

Selon réglementation (EC) 1907/2006

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ**1.1. Identification de la substance de préparation****Nom commercial :** Foliaal NP Mg**Type de produit :** Mélange liquide**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****• Utilisations identifiées**

Formulation professionnelle de produits fertilisants.

Utilisation professionnelle comme fertilisant en exploitation agricole - chargement et épandage.

Utilisation professionnelle en tant que fertilisant liquide en plein-champ (ex : ferti-irrigation).

• Utilisations non recommandées

Aucune donnée disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Producteur / Fournisseur :**
VITAL CONCEPT SAS
80 rue Arthur Enaud
ZI Très le Bois - CS 60362
22603 LOUDÉAC CEDEX (France)
Tél : 0 801 800 100
Fax : 02 96 28 02 12
vital-concept.com**1.4. Numéro d'appel d'urgence****Numéro de téléphone :** 01.45.42.59.59 (n° ORFILA)**2. IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification du produit :** Mélange**Classification selon le règlement (CE) 1272/2008 (CLP) :**

Met. Corr. 1 : H290

Skin Corr. 1C : H314

Texte complet des phrases H en section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) 1272/2008 (CLP) :

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : DANGER

Mention de danger : H290 Peut être corrosif pour les métaux.
 H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence :

Prévention : P260-b Ne pas respirer les gaz ou vapeurs.
 P280-d Porter des gants/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention : P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:
 P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
 P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 P303 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):
 P361 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.
 P353 Rincer la peau à l'eau.

Stockage : P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT et vPvB de l'annexe XIII de la directive REACH

3. INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1. Mélange

Composants dangereux :

Nom des composant	N° CAS	%	Classification (CE) 1272/2008
Acide phosphorique	(n° CAS) 7664-38-2 (EINECS) 231-633-2 (N° d'identification UE) 015-011-00-6 (N° REACH) 01-2119485924-24	>5	Met. Corr. 1, H290 Skin Corr. 1B, H314

Texte complet des phrases H en section 16.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PTB ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumis à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.
 Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Protection des sauveteurs :

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

Contact avec les yeux :

Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Consulter un médecin immédiatement.

Contact avec la peau :

En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en enlevant les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin immédiatement. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin.

Inhalation :

Éviter l'inhalation de la vapeur, de la brume ou du brouillard. En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Consulter un médecin immédiatement. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome.

Ingestion :

Ne pas faire vomir.

Rincez la bouche avec de l'eau. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Provoque de graves lésions des yeux.

Inhalation : La vapeur irrite fortement les yeux et le système respiratoire.

Contact avec la peau : Provoque de graves brûlures.

Ingestion : Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit : douleur, larmolement, rougeur

Inhalation : Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit : douleur ou irritation.

La formation d'ampoules peut éventuellement apparaître.

Ingestion : Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant :

Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Traitements spécifiques : Pas de traitement particulier.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.

Moyens d'extinction inappropriés :

Non identifié.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers dus à la substance ou au mélange :

L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur. Réagit violemment au contact de l'eau. Attaque de nombreux métaux en produisant de l'hydrogène gazeux extrêmement inflammable qui peut former avec l'air des mélanges explosifs. Acide. Dans un incendie, la décomposition peut produire des gaz et fumées toxiques.

Risque lié aux produits de décomposition thermique :

Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes :

- oxydes de phosphore
- composés halogénés
- oxyde/oxydes de métal

Éviter de respirer les poussières, les vapeurs ou les fumées dégagées par la combustion des produits.

En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés.

5.3 Conseils aux pompiers

Précautions spéciales pour les pompiers :

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie :

Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

Autres informations:

Non disponible.

6. MESURE À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.

Pour les non-secouristes

Si les quantités répandues sont importantes, évacuer le personnel en ne faisant intervenir que des opérateurs entraînés et munis d'équipements de protection individuelles appropriées (se référer à la section 8).

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la section 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau.

Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

6.4. Référence à d'autres sections

Se référer au §1 pour les informations de contact d'urgence.

Se référer au §8 pour des informations sur les équipements de protection individuelle.

Se référer au §13 pour obtenir des renseignements supplémentaires sur le traitement des déchets.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard.

Ne pas avaler. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir à l'écart des bases.

Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur. Nettoyer rapidement tout déversement pour éviter d'endommager les matériaux à proximité.

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en œuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer.

Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration.

Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stockage :

Stocker conformément à la réglementation locale.

Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10).

Garder sous clef. Séparer des bases.

Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Entourer de digues les installations de stockage pour prévenir toute pollution des sols et des eaux en cas de déversement.

Matériaux d'emballage recommandé :

Utiliser le récipient d'origine.

Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure.

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations :

Non disponible.

Solutions spécifiques au secteur industriel :

Non disponible.

8. PROCÉDURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITIONS DES TRAVAILLEURS ET ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Acide phosphorique (CAS 7664-38-2)
Ministère du travail (2005-01-01) TWA 1 mg/m ³ 0.2 ppm Remarques : Fiche toxicologique N° 37 STEL 2 mg/m ³ 0.5 ppm Remarques : Fiche Toxicologique Numéro 37 EU OEL (2000-06-01) TWA 1 mg/m ³ STEL 2 mg/m ³

Procédures de surveillance recommandées :

Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires.

Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes :

Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage)

Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques)

Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques)

Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

DNEL/DMEL :

Nom du produit/composant	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
Acide phosphorique	DNEL	Long terme inhalation	2.92 mg/m ³	Opérateurs	Systématique
Acide phosphorique	DNEL	Long terme inhalation	0.73 mg/m ³	Consommateurs	Systématique

PNEC :

Aucune PNEC disponible.

8.2 Contrôle de l'exposition Equipement de protection individuelle :

Protection des mains :

Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. Pour des applications générales, nous recommandons généralement d'utiliser des gants d'une épaisseur supérieure à 0,35 mm. Il convient de souligner que l'épaisseur des gants n'est pas nécessairement un indicateur fiable de résistance des gants à un produit chimique spécifique.

En effet,

la perméabilité du gant dépendra de la composition précise du matériau de ce dernier.

> 8 heures (temps avant transpercement) : Gants: Il est recommandé de porter des gants de protection lors de l'utilisation courante de ce produit.

Protection corporelle :

L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus.

Autres protections :

Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

Protection respiratoire :

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porté un équipement de protection respiratoire.

Recommandé: filtre de gaz acides (Type E)

Protection des yeux :

Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières.

Recommandé : Lunettes étanches bien ajustées CEN: EN166

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales

État physique :	Liquide
Couleur :	Blanc à légèrement crème
Odeur :	Indéterminée
pH :	2
Point de fusion/congélation :	< -20°C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	Indéterminé
Point d'éclair :	Indéterminé
Point d'inflammabilité :	Indéterminé
Taux d'évaporation :	Indéterminé
Inflammabilité :	Non inflammable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité :	
Seuil minimal :	Indéterminé
Seuil maximal :	Indéterminé
Pression de vapeur :	Indéterminé
Densité de vapeur :	Indéterminé
Densité relative :	1.420
Densité apparente :	Indéterminé
Coefficient de partage :	
Noctanole/eau :	Indéterminé
Température d'auto-inflammabilité :	Indéterminé
Viscosité : Dynamique :	< 100 mPa.s
Cinématique :	Indéterminé
Propriétés explosives :	Non explosif
Propriété comburantes :	Aucun

9.2 Autres informations

Aucune autre information disponible.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Peut être corrosif pour les métaux.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

10.4 Conditions à éviter

Éviter toute contamination incluant celle par les métaux, la poussière ou les substances organiques.

10.5 Matières incompatibles

Attaque de nombreux métaux en produisant de l'hydrogène gazeux extrêmement inflammable qui peut former avec l'air des mélanges explosifs.

Tenir à l'écart de/des :

- alcalis
- métaux

10.6 Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition	Références
Acide phosphorique	DL50 orale	Rat	2.6000 mg/kg OECD 423	Non applicable	IUCLID5

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

Irritation/Corrosion

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation	Références
Acide phosphorique	Peau - Nécrose visible Indice d'irritation dermique primaire (PDII)	Lapin	Non applicable	1h	72 h	IUCLID5

Conclusion/Résumé :

Peau : Corrosif pour la peau
 Yeux : Provoque de graves lésions des yeux.
 Respiratoire : Dégagement possible de gaz, vapeur ou poussière très irritants ou corrosifs pour le système respiratoire.

Sensibilisation

Conclusion/Résumé

Peau : Aucune donnée disponible pour cet effet, non applicable.
 Respiratoire : Aucune donnée disponible pour cet effet, non applicable.

Cancérogénicité

Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité

Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour la reproduction

Nom du produit/composant : Acide phosphorique						
Toxicité lors de la grossesse	Fertilité	Toxique pour le développement	Espèce	Dosage	Exposition	Références
Non applicable	Négatif	Non applicable	Rat	Orale : > 500 mg/kg bw/jour OECD 422	54 jours	IUCLID5
Négatif	Non applicable	Négatif	Rat	Orale : > 410 mg/kg bw/jour OECD 414	10 jours	IUCLID5
Négatif	Non applicable	Négatif	Rat	Orale : > 370 mg/kg bw/jour OECD 414	10 jours	IUCLID5

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets aigus potentiels pour la santé

Inhalation : La vapeur irrite fortement les yeux et le système respiratoire.
 Ingestion : Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.
 Contact avec la peau : Provoque de graves brûlures.
 Contact avec les yeux : Provoque de graves lésions des yeux.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Inhalation : Aucune donnée spécifique.
 Ingestion : Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.
 Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur ou irritation.
 La formation d'ampoules peut éventuellement apparaître.
 Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur larmolement rougeur.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée
Exposition de courte durée

Effets potentiels immédiats : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets potentiels différés : Aucun effet important ou danger critique connu.

Exposition prolongée

Effets potentiels immédiats : Aucun effet important ou danger critique connu. Effets potentiels différés :
 Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition	Références
Acide phosphorique	Subchronique NOAEL Orale	Rat	250 mg/kg OECD 422	54 jours	IUCLID5

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.
 Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.
 Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.
 Effets sur le développement : Aucun effet important ou danger critique connu.
 Effets sur ou via l'allaitement : Aucun effet important ou danger critique connu.
 Autres effets : Aucun effet important ou danger critique connu.

12. INFORMATIONS ÉCOTOXICOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Exposition	Références
Acide phosphorique	Aiguë CE50 > 100 mg/L Eau douce OECD 202	Daphnia Magna	48 h	IUCLID5
	Aiguë CE50 > 100 mg/L Eau douce OECD 201	Algues	72 h	IUCLID5

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucun effet important ou danger critique connu.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucun effet important ou danger critique connu.

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (KOC) : Non disponible.

Mobilité : Non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT et vPvB de l'annexe XIII de la directive REACH.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information complémentaire disponible.

13. ÉLIMINATION DES DÉCHETS

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes d'élimination des déchets :

Les conteneurs vides ou les sachets internes peuvent retenir des restes de produit. Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Mettre au rebut conformément à toutes les réglementations locales et nationales en vigueur.

Déchets dangereux :

Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID

14.1 Numéro ONU

UN 3264

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (Acide phosphorique ... %,)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe 8



14.4 Groupe d'emballage

III

14.5 Dangers pour l'environnement

Non applicable.

Autres informations

Numéro d'identification du danger: 80

Code tunnel : (E)

ADN**14.1 Numéro ONU**

UN 3264

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (Acide phosphorique ... %,)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe 8

**14.4 Groupe d'emballage**

III

14.5 Dangers pour l'environnement

Non applicable.

Autres informations

Numéro d'identification du danger: 80 Code tunnel : (E)

IMDG**14.1 Numéro ONU**

UN 3264

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (Phosphoric acid,)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe 8

**14.4 Groupe d'emballage**

III

14.5 Dangers pour l'environnement

Non applicable.

Autres informations

Polluant marin : Non.

Code IMDG, Groupe de séparation : SG01

Programmes d'urgence ("EmS") : F-A, S-B

IATA**14.1 Numéro ONU**

UN 3264

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (Phosphoric acid,)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe 8

**14.4 Groupe d'emballage**

III

14.5 Dangers pour l'environnement

Non applicable.

Autres informations

Polluant marin : Non.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune donnée disponible.

14.8 IMSBC

Non applicable.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****● Réglementation Européenne :****Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)**

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation:

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes:

Aucun des composants n'est répertorié.

● Directive Seveso :

Ce produit n'est pas contrôlé selon la directive Seveso

● Réglementation Nationale:

Règlement relatif aux produits biocides : Non applicable.

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7 :

Aucune substance répertoriée

Surveillance médicale renforcée : Article R 4624-18 3°, h) du code du travail fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée:

Non applicable

Information relative au pays : Articles L4412-1 et R.4412-1 à R. 4412-57 :
Contrôle du risque chimique sur les lieux de travail.

Remarques : À notre connaissance, aucune autre réglementation nationale ou gouvernementale n'est d'application.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Terminé.

16. AUTRES INFORMATIONS

Sources de données : ECHA Website

INERIS

Informations des fournisseurs

Abréviations :

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

DNEL = Dose dérivée sans effet

DMEL = dose dérivée avec effet minimum

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP

PNEC = concentration prédite sans effet

RRN = Numéro d'enregistrement REACH

PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques

vPvB = Très persistant et très bioaccumulable

bw = Masse corporelle

Liste des phrase R, H et EUH :

Met. Corr. 1, H290	SUBSTANCES OU MÉLANGES CORROSIFS POUR LES MÉTAUX - Catégorie 1
Skin Corr. 1, H314	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1
Skin Corr. 1B, H314	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1B
Eye Dam. 1, H318	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.

Avis aux lecteurs : A notre connaissance, les informations communiquées dans cette Fiche de Données de Sécurité sont exactes à la date de sa publication. Ces informations sont données à titre indicatif en matière de sécurité et ne s'appliquent qu'au matériel et aux utilisations visés dans la présente Fiche. Ces informations ne s'appliquent pas nécessairement à ce matériel s'il est associé à un ou plusieurs autres matériels, ou s'il en est fait d'autres utilisations que celles ici décrites. La décision finale quant à l'utilisation appropriée de tout matériel est de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériels peuvent présenter des risques non connus et doivent être utilisés avec précaution. VITAL CONCEPT SAS décline toute responsabilité en cas de perte ou de dommages résultant de l'utilisation de données, informations, ou recommandations énoncées dans cette Fiche de Données de Sécurité.